

Psychothérapie Internationale

Peter Schulthess



Réunions de l'EAP

Du 23 au 25 février 2017, ont eu lieu à Vienne les réunions de l'EAP ainsi que l'assemblée générale annuelle. Un changement de personnel significatif a eu lieu au sein de l'EAP: le professeur Alfred Pritz a quitté son poste de secrétaire général de l'EAP après 25 ans de fonction. Son successeur, le professeur Eugenius Laurinaitis, a occupé le poste de secrétaire général adjoint durant les deux dernières années.

Évolution de l'EAP

Dans son discours de départ, M. Pritz a retracé le parcours de l'EAP dans son contexte historique. C'est il y a 27 ans qu'a débuté la phase de création, durant laquelle l'Autriche, la Suisse, l'Allemagne et la Hongrie ont joué un rôle central. La signature de la Déclaration de Strasbourg en 1990 (sorte de version courte d'une charte européenne pour la psychothérapie) a été la première étape de la création, l'année suivante, d'une association professionnelle européenne militant pour la reconnaissance de la psychothérapie comme profession scientifique indépendante. L'objectif de cette démarche était de s'opposer, à l'échelon européen, à l'idée selon laquelle la psychothérapie serait un sous-domaine de la psychiatrie. Un monopole que la psychologie prendra plus tard à son compte et qu'elle parviendra à imposer au niveau législatif dans quelques pays européens. Petit à petit de nouvelles associations de psychothérapeutes d'autres pays rejoignent l'EAP. Décision est prise alors d'organiser tous les ans un congrès européen de la psychothérapie. Lors du congrès de 1996 à Zurich, l'idée d'un ECP (European Certificate of Psychotherapy) est lancée. L'EAP connaît alors une forte progression du nombre de ses membres et devient rapidement une véritable association européenne. Avec la fin de l'époque soviétique en 1991, la psychothérapie a fini par s'imposer dans sa diversité, y compris en Russie. L'EAP joue un rôle important à cet égard. C'est à ce même moment que voit le jour le World Council for Psychotherapy et que débute l'action à l'échelle mondiale pour la reconnaissance de la psychothérapie comme profession indépendante et l'organisation de congrès avec des personnalités de premier plan, comme c'est le cas aujourd'hui encore (le prochain aura lieu à Paris en juillet).

L'accession à la reconnaissance d'associations faitières nationales est difficile dans certains pays et requiert le soutien et l'attention accrue de l'EAP. La vision d'une réglementation européenne de la psychothérapie en tant que profession scientifique, dotée de droits propres, exigera encore beaucoup d'efforts. Actuellement, 11 pays sur 28 ont légiféré, dans des cadres différents, en matière de psychothérapie. Selon le secrétaire de l'UE Tidje, on ne peut envisager une législation européenne que si au moins deux tiers des États européens disposent d'une législation en la matière. Il dénombre 800 professions au sein de l'UE: la plupart d'entre elles ne seraient pas réglementées. Mais il considère que le décret sur l'immigration est une bonne disposition. Pourtant, il est parfois nécessaire d'engager une action judiciaire pour qu'un psychothérapeute issu d'un pays étranger puisse exercer son métier dans le pays d'accueil. L'EAP a œuvré ce sens dans plusieurs décisions de justice pour que soit appliqué le droit en matière d'immigration professionnelle.

Modification du paysage éducatif

Un nouveau défi pour l'EAP est la tendance à l'académisation de la psychothérapie et de la formation des psychothérapeutes. L'EAP va tôt ou tard devoir revoir sa réglementation de manière à tenir compte de cette évolution inéluctable. La mise en place en psychothérapie de cursus d'études universitaires directs alliant les connaissances de base de la psychothérapie et les enseignements complémentaires est inéluctable. Cette approche va remplacer celle admise actuellement qui veut que l'on suive d'abord des études théoriques avant d'entreprendre la formation professionnelle proprement dite sous la forme d'une formation complémentaire.

Il a été question à nouveau de l'importance de replacer la formation en psychothérapie et le European Certificate of Psychotherapy dans le cadre de l'European Qualifikation Framework (EFQ) et de lui donner ainsi un statut européen.

Informations des commissions

L'an dernier, l'EAP a de nouveau apporté son soutien aux collègues ukrainiens mobilisés dans la prise en charge des personnes traumatisées psychiques dans les zones de conflit. Plusieurs

personnes et organismes membres de l'EAP ont proposé une supervision et une formation à la prise en charge des personnes traumatisées. C'est un signal de plus en faveur de la promotion et de la diffusion de la profession de psychothérapeute en Ukraine.

Un Task Group au sein de l'EAP est chargé d'étudier comment organiser et soutenir de nouvelles formes d'assistance aux collègues et aux volontaires engagés dans d'autres zones de conflit et confrontés à la question des migrants.

La commission d'éthique, en lien avec la réunion du comité directeur prévue en 2018 à Vienne, va organiser un symposium d'une journée sur les questions d'éthique professionnelle.

Le comité directeur a été surpris de recevoir la demande d'affiliation à l'EAP d'une association de psychothérapie iranienne. La décision a été différée dans la mesure où elle pose la question du domaine de compétence dévolu à une association européenne. De même une décision concernant l'admission d'une association de psychologie transpersonnelle a été différée en raison des controverses qu'elle soulève.

Assemblée générale de l'EAP

Force est de constater, sur la base des rapports, qu'en dépit d'un nombre de membres en augmentation, les recettes sont en recul en raison d'un manque d'empressement des débiteurs. Les comptes annuels se sont clôturés sur une perte. Lors de la discussion sur le budget, la proposition du comité exécutif d'augmenter la cotisation des membres a été très discutée, notamment de la part des représentants des pays d'Europe de l'est. La discussion a porté sur le fait de savoir s'il ne valait pas mieux envisager une restructuration en lien avec une baisse des dépenses dans la mesure où il apparaît que le déficit est de nature structurelle. Les cotisations des membres ont néanmoins été augmentées.

L'élection d'un nouveau vice-président ayant vocation à prendre la présidence dans deux ans s'est portée nettement en faveur de Charles Cassar (Malte). La candidature suisse (Peter Schulthess) n'a malheureusement pas été retenue. Cassar est depuis des années président du NUOC (National Umbrella Organizations Committee) et de fait membre de l'équipe dirigeante depuis très longtemps. Les représentants de l'ASP ont joué depuis des années un rôle critique au sein de

l'EAP et sont à l'origine de nombre de changements. C'est ce qui a compté en l'espèce.

Allemagne

Les changements à venir en matière de législation sur la psychothérapie ont déjà été évoqués dans le précédent numéro de *à jour! Psychotherapie-Berufsentwicklung*. La possibilité de suivre des cursus d'études directs en psychothérapie sera bientôt actée.

L'annonce de nouveaux droits accordés aux psychothérapeutes a été faite en mars, indépendamment de la révision à venir de la loi. Les psychothérapeutes seront prochainement autorisés, conformément à la décision de la Kassenärztliche Bundesvereinigung, à prescrire, dans le domaine des maladies psychiques, des prestations de thérapie sociale, de réhabilitation (réhabilitation psychosomatique et psychiatrique), des traitements hospitaliers ainsi que des transports médicalisés. Il s'agit là de la transposition d'une disposition législative.

Elle entra en vigueur à la publication du décret au Journal officiel. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site suivant: http://www.kbv.de/html/1150_27652.php

Peter Schulthess, Membre du comité directeur de l'ASP et représente l'association auprès de l'EAP.
peter.schulthess@psychotherapie.ch

Concours

Le journal *Analytische Psychologie* (Brandes & Apsel Verlag) met au concours un *prix d'encouragement pour les jeunes auteurs*. Le prix est attribué tous les ans et donne lieu à une publication dans le journal. Des informations complémentaires sont disponibles dans le journal ou en s'adressant à la rédaction: angelica.loewe@aon.at

Isabelle Meier